



STAGE POST-PERMIS JEUNES CONDUCTEURS

150 €

Les jeunes conducteurs impliqués dans un accident de la route représentent une forte proportion.

Partant de ce constat, nous vous proposons le stage post-permis, qui vous permettra d'engager une prise de conscience sur le risque routier, au travers de débats et activités spécifiquement adaptées.

Pour être éligible au stage post-permis, vous devez être **titulaire du permis B depuis moins d'un an**. En effet la formation est possible seulement entre le 6ème et le 12ème mois suivant l'obtention du permis de conduire.

Il faut également n'avoir **jamais commis d'infraction** donnant lieu à un retrait de point, ou à une suspension durant cette période.

La formation s'établit sur une journée de 7 heures. Elle s'articule autour de la perception des risques, du choix de la mobilité, de la gestion de situation complexes.

Elle est assurée par **un enseignant de la conduite**.

Les avantages, hormis la prise de conscience souhaitée, c'est entre autres la **réduction de la période probatoire**.

Elle est normalement de 3 ans si vous avez passé votre permis de manière traditionnelle, et de 2 ans si vous avez effectué une conduite accompagnée.

En suivant ce stage, les titulaires d'un permis classique verront leur durée probatoire réduite de 1 an. Ceux qui sont passés par la conduite accompagnée, bénéficieront quant à eux, d'une réduction de leur période probatoire de 6 mois.

Minimum 6 élèves par stage pour que celui-ci puisse avoir lieu

TARIFS APPLICABLES DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2024

8 place Fernand Prud'homme

78120 Rambouillet

Tél : 01 34 86 00 56

Mail : rambouillet@ajn-conduite.fr

Agrément N°E2007800030

11 rue Pierre Trouvé

78660 Ablis

Tél : 01 30 88 01 93

Mail : ablis@ajn-conduite.fr

Agrément N°E1807800130

28 avenue Erik Satie

78180 Montigny le Bretonneux

Tél : 01 78 51 33 94

Mail : montigny@ajn-conduite.fr

Agrément N°E1407800300

www.ajn-conduite.fr

SAS AJN CONDUITE au Capital de 10 000 €

SIREN 832 854 574

N° Déclaration Activité 11788482778

Ne pas jeter sur la voie publique